



EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

En vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a établi, par voie de résolution numéro 12448-10-2024 TNO, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15, et aux jours suivants :

En janvier, aucune séance
Mardi 11 février
Mardi 11 mars
Mardi 8 avril
Mardi 13 mai
Mardi 10 juin
Mardi 8 juillet
En aout, aucune séance
Mardi 9 septembre
Mardi 14 octobre
Mercredi 26 novembre
Mardi 9 décembre

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE DIXIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie et courriellé aux villes, municipalités et maires du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie le 10 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le dixième jour d'octobre deux-mille-vingt-quatre.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau